



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 15	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18
--	--	---

Date de la convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 25 novembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le premier décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq novembre deux-mil-vingt-deux, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur TOUTAIN Éric.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame PATENOTTE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

2022/100 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Les décisions modificatives sont un acte d'ajustement des budgets primitif et supplémentaire qui sont prévisionnels. Elles intègrent les crédits non prévus au budget initial, les crédits à modifier, nécessaires pour clôturer l'année budgétaire. Quelques ajustements seront nécessaires pour terminer l'année 2022 ; ainsi une décision modificative au budget est proposée.

Nature	Section	Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
Dépense	Fonctionnement	6218	Autre personnel extérieur	- 1 200,00 €		
Dépense	Fonctionnement	6411	Personnel titulaire		+ 9 300,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6413	Personnel non titulaire	- 2 200,00 €		
Dépense	Fonctionnement	6415	Indemnité inflation		+ 1 900,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6451	Cotisations URSSAF		+ 3 700,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6453	Cotisations caisses de retraite	- 4 600,00 €		
Dépense	Fonctionnement	6456	Cotisations FNC supplément familial		+ 400,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6474	Versements autres œuvres sociales		+ 400,00 €	
Total chapitre 012						+ 7 700,00 €
Dépense	Fonctionnement	6512	Informatique en nuage		+ 400,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6518	Autres droits		+ 300,00 €	
Dépense	Fonctionnement	6531	Indemnités élus		+ 1 000,00 €	
Total chapitre 65						+ 1 700,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						+ 9 400,00 €

Date d'affichage de la présente délibération

Le 08 décembre 2022



Nature	Section	Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Recette	Fonctionnement	70323	RODP		+ 4 900,00 €
Recette	Fonctionnement	7088	Autres produits activités annexes (vente bois et paillage)		+ 1 900,00 €
Total chapitre 70					+ 6 800,00 €
Recette	Fonctionnement	74834	Etat / compensation taxe fonctionnement		+ 600,00 €
Total chapitre 74					+ 600,00 €
Recette	Fonctionnement	7588	Autres produits gestion courante (locations salles)		+ 2 000,00 €
Total chapitre 75					+ 2 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					+ 9 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget principal 2022.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE